

PROCÈS VERBAL

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
-C.C.A.S.-

Lundi 21 Octobre 2024 - 18 h - Mairie de Lorette

PRÉSENT(E)S :

M. Gérard TARDY, Mme Virginie KERGOT, Mme Evelyne ORIOL, M. Jean-Sébastien PAYRE, Mme Christine AMERI, Mme Annick LESUEUR, Mme Malika ZENAF, Mme Colette BOUTEILLE, Mme Elisabeth GODEFROY

ABSENT(E)S / EXCUSÉ(E)S :

POUVOIR(S) :

Avant l'ouverture de la séance :

Monsieur Le Président propose d'approuver le procès-verbal du Conseil d'Administration du 06/06/2024 et demande s'il y a des questions.

Monsieur le Président met le Procès-Verbal au vote et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité la proposition de son président.

Il est désigné à l'unanimité une secrétaire de séance en la personne de Mme Elisabeth GODEFROY qui accepte cette mission.

1 / INSTALLATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présenté par M. Le Président

Monsieur le Président vous rappelle que la liste des membres du Conseil d'administration du CCAS installée pour la mandature 2023-2026, a été constituée par la délibération du Conseil municipal N°2023-05-57 en date du 25/05/2023 et par l'arrêté municipal N°2023-128 en date du 20/06/2023.

Considérant qu'il y a lieu de remplacer M. Pierre OLLAGNIER, représentant les associations d'handicapés, démissionnaire le 30 mai 2024 ;

Considérant la candidature de Mme Colette BOUTEILLE, présentée par l'association ADAPEI secteur Vallée du Gier ;

Considérant l'arrêté N° 2024-138 du 19 juillet 2024, de nomination de Mme Colette BOUTEILLE ;

Et

Considérant qu'il y a lieu de remplacer Mme Maud PITZALIS, représentant les familles rattachées à l'UDAF, démissionnaire de facto à compter du 3 Juillet 2024 après son installation au Conseil Municipal,

Considérant la candidature de Mme Elisabeth GODEFROY en date du 11 septembre 2024, acceptant de représenter les familles rattachées à l'UDAF ;

Considérant l'arrêté N° 2024-167 du 17 septembre 2024, de nomination de Mme Colette BOUTEILLE ;

Il est procédé à l'installation de Mme Colette BOUTEILLE et de Mme Elisabeth GODEFROY en qualité de nouveaux membres du Conseil d'Administration du CCAS.

La composition du Conseil d'Administration est la suivante :

Au titre des élus :

Mme Virginie KERGOT
Mme Evelyne ORIOL
Mme Christine AMERI
M. Jean-Sébastien PAYRE

Au titre des représentants :

Mme Elisabeth GODEFROY, représentant l'UDAF
Mme Colette BOUTEILLE, représentant l'ADAPEI
Mme Malika ZENNAF, représentant le Centre Social « les couleurs du monde »
Mme Annick LESUEUR, représentant l'Aide Alimentaire Lorettoise

Acté non soumis à vote

2 / TICKETS TAXIS SÉNIORS ET PMR - 2025

Présenté par Virginie KERGOT

Monsieur le Président vous propose de :

2.1/ Maintenir l'action « favoriser les transports sur commande » pour l'année 2025 ;

2.2/ d'octroyer aux séniors domiciliés sur la commune de 70 ans et plus des tickets taxis d'une valeur unitaire de 5 euros, sous conditions de ressources

2.3/ de maintenir l'élargissement de cette action aux personnes à mobilité réduite et aux personnes en incapacité temporaire (suite maladie, opération, accident de la vie, etc...), sous les mêmes conditions de ressources que celles mentionnées au point 2.4, et sur présentation d'une carte CMI ou d'un certificat médical justifiant de l'incapacité temporaire.

2.4/ de maintenir, pour 2025, le même barème et les mêmes conditions d'attribution que ceux fixés pour le 2^{ème} semestre 2024, à savoir :

Revenu Brut Global - 30%	Situation	À compter du 01/07/2024 Valeur 5 €/ticket
0 à 10 000 €	Personne seule ou Couple	24 tickets par semestre Soit 48 tickets par an Soit 240 € an
10 001 à 13 000 €	Personne seule ou Couple	18 tickets par semestre Soit 36 tickets par an Soit 180 € an
13 001 à 15 000 €	Personne seule ou Couple	12 tickets par semestre Soit 24 tickets par an Soit 120 € an
15 000 à 18 000 €	Personne seule ou Couple	6 tickets par semestre Soit 12 tickets par an Soit 60 € an

2.5/ de rappeler que ces tickets ne sont valables que pour les taxis Lorettois conventionnés avec le CCAS de Lorette.

2.6/ D'imputer la dépense au budget du CCAS.

Approuvé à l'unanimité



3/ DOSSIERS D'AIDES SOCIALES

Présenté par Mme Virginie KERGOT

3.1/ Demande Mme FARINA du 22/08/2024

Mme B..... et M. J..... : Aide financière pour dette EDF

Après étude du dossier et échanges entre les membres du CA, une aide de 100 € est accordée, qui sera versée directement au fournisseur.

M. J..... devra cependant, s'engager à s'inscrire à la Bourse de Balayage du CCAS et assurer une mission minimum d'un mois.

Rendez-vous sera pris par Mme Virginie KERGOT, Vice-Présidente du CCAS, pour recevoir ce couple.

3.2/ Demande Mme FARINA du 20/09/2024

M. et Mme S..... : Aide financière pour dette EDF

Après étude du dossier et échanges entre les membres du CA, la demande est refusée.

Approuvé à l'unanimité

4/ COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Présenté par M. Le Président

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs lui permettant de prendre toute décision concernant la passation, la préparation, l'exécution, et les règlements de marchés de travaux, de fournitures et de services, qui peuvent être passés selon la procédure adaptée décrite par le C.M.P. en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, il a été confié, par décision :

❖ Décision n°2024/10-03

De confier à l'imprimerie **CVPACK** situé ZI du Coin - Route de Cussieux, 42400 SAINT-CHAMOND l'impression de **5000 tickets**, au format 100 X 95 mm, papier couché satin blanc 115 g et agrafé par carnet de 5 tickets de 5 € chacun, qui seront offerts aux séniors lorettois à l'occasion des **fêtes de fin d'année 2024**, moyennant la rémunération fixe de **540 € TTC**.

❖ Décision n°2024/10-04

De confier à « **Thonnerieux Traiteur**, 2 rue Antoine Prost, 42420 Lorette » la fourniture et le service de **120 repas** à la salle l'Écluse du **dimanche 15 décembre 2024**, à l'occasion du repas dansant de Noël 2024 offerts aux Séniors lorettois, pour un montant total **TTC de 2 498,00 €**.

❖ Décision n°2024/10-05

De confier « **SAGYL, Parc des Murons, 1 rue Jules Vedrines, 42160 Andrézieux Bouthéon** » pour la location de la vaisselle et des couverts pour le repas offert aux séniors Lorettois, à l'occasion des fêtes de Noël 2024 pour un montant total **TTC de 585,60 €**.

❖ Décision n°2024/09-06

De confier à « **Chanson d'hier et d'aujourd'hui / Marie-Jo & Babeth**, 24 rue Léon Blum, 42000 Saint-Etienne, l'animation **semaine bleue du Mardi 1er octobre 2024**, salle des Fêtes Jean Rostand à Lorette, moyennant la rémunération fixe de **350 € TTC** charges incluses et tous frais compris (GUSO, frais de déplacement, etc...).

Acté non soumis à vote

5/ QUESTIONS DIVERSES

Mme Virginie KERDOT

5.1/ Semaine Bleue du mardi 1^{er} Octobre 2024

Le budget fixé de 500 € a été respecté ; dépenses totales : 496,51 €

Il est cependant évoqué la réflexion à apporter sur cette action pour 2025, compte tenu du peu de participants (43 + 20 présents de Ephad Partage dont personnes en fauteuil).

5.2/ Octobre rose, mercredi 16 Octobre 2024

Organisateur : Centre Social « les couleurs du monde »

Participants actifs : le Pôle Jeunesse, les associations Amarose's et Ligue contre le cancer et l'Assurance Maladie.

5.3/ Bilan sur les fêtes de fin d'année 2024. Les choix pour les colis aux personnes hébergées en institution est en cours (rappel : budget de 27 € maximum par personne).

La Commission a pris acte.

M. Jean-Sébastien PAYRE

5.4/ Bourse de balayage 2024 : à noter une baisse de 29 % des dépenses réalisées sur les 9^{es} mois de 2024 par rapport aux 9^{es} mois de 2023.

Tout en maintenant une qualité de service aux administrés, la vigilance et les efforts imposés par les restrictions budgétaires nous permettront de ne pas dépasser le budget fixé de 70 000 € pour 2024.

À noter que pour le marché en cours de renouvellement, seule l'association Convergence a répondu à l'appel d'offre, avec un effort tarifaire commercial « appréciable ».

La Commission a pris acte.

Il est dix-neuf heures quinze minutes, la séance est levée.

Le Président du CCAS

M. Gérard TARDY

La Secrétaire de séance

Mme Elisabeth GODEFROY